

P R O J E T F I N A L

Les jardins-potagers urbains : espaces agricoles ou lieux de bien-être social ?

DISCIPLINES MISES EN OEUVRE :

- _ Agronomie
- _ Histoire
- _ Géographie
- _ Sociologie
- _ Sciences politiques et droit
- _ Philosophie

SOMMAIRE

Introduction	2
I) Une vision historique de l'agriculture et des jardins-potagers à Paris, du XVIIe siècle à nos jours	2
II/ Etude d'un jardin-potager parisien : le jardin Hérold (Paris 19)	6
III/ Les jardins-potagers urbains : ambitions politiques, utopies sociales	11
Conclusion	20
Bibliographie et sitographie	20

Introduction

Agriculture et ville sont naturellement considérées comme deux mondes distincts et opposées dans la vision urbaine qui est la nôtre aujourd'hui. La ville de Paris en particulier s'impose dans l'imaginaire collectif comme l'« Urbs » par excellence. Qu'en est-il réellement? En étudiant différents moments de l'histoire de la ville où apparaît une agriculture parisienne, puis en s'intéressant plus particulièrement à un jardin partagé parisien, nous pourrions amener une réflexion sociologique et critique du jardin urbain comme phénomène social. Ces mouvements obéissent-ils à des impératifs alimentaires, sociaux, politiques?

Question de typologie...

Jardin collectif, partagé, familial, ouvrier, solidaire... Les appellations sont très diverses pour désigner l'objet de notre étude. Il faut garder à l'esprit que chacune de ces dénominations est prise dans un réseau de significations historiques, idéologiques, politiques, et pour ne pas tomber dans le piège de l'une d'elles, nous utiliserons le terme très général de « **jardin-potager urbain** », même si nous serons amenés à rencontrer les autres termes au cours de l'étude

I) Une vision historique de l'agriculture et des jardins-potagers à Paris, du XVIIe siècle à nos jours

De nombreux enjeux conditionnent l'installation d'espaces agricoles à Paris, et il est intéressant de se pencher sur l'histoire de ces mouvements, afin de tenter de définir leur véritable nature sociale.

A/ Les maraîchers de la ceinture parisienne

C'est vers le XVIIe siècle que commence à s'implanter autour de Paris une ceinture maraîchère. L'aspect intensif que cette culture devait prendre au cours du XVIIe siècle fut en partie dû à l'influence de La Quintinie, jardinier et agronome français qui fut le créateur du Potager du roi à Versailles, et qui mit en place les techniques agricoles permettant l'obtention de « primeurs ». Ce terme désigne les fruits ou légumes arrivés très tôt à maturité, grâce à des techniques intensives et un savoir-faire très particulier qui permettait de satisfaire les goûts des grandes tables parisiennes.

Au cours du XVIIIe siècle le terme de « maraîchage » est consacré, il vient à l'origine du fait que ces jardiniers étaient installés dans les marais entourant Paris, mais la croissance urbaine de Paris, déjà impressionnante, pousse régulièrement les maraîchers à s'installer un peu plus loin. Ils garderont néanmoins ce nom. A cette époque, le maraîchage et l'horticulture intensifs sont un aspect important de la vie parisienne. En 1776 il y a environ 1200 maîtres jardiniers à Paris qui vendent leurs produits sur le forum des Halles, et contribuent à l'établissement d'une culture du luxe dans la capitale. Des fruits et légumes naturellement inadaptés au climat parisien sont régulièrement vendus, toujours en avance. Tomates, aubergines, prunes, abricots, et même ananas viennent décorer les grandes tables des hôtels aristocratiques. Ce commerce reçoit néanmoins déjà les critiques qui sont faites aujourd'hui à notre agriculture intensive. Le non-

respect des saisons et les techniques intensives entraînent une réflexion sur l'aspect artificiel de cette production agricole. Les prix mirobolants auxquels sont vendus des produits « forcés » amènent, avec la naissance du luxe, la critique de celui-ci et un débat sur la moralité d'un commerce qui fait cohabiter dans une ville une production luxueuse et élitiste avec un peuple démuné.

Vers 1800, Paris compte environ 550 000 habitants. La population est principalement nourrie par le commerce fluvial, qui apporte à la capitale farine, pain, poisson. Les légumes n'ont pas une part importante dans l'alimentation parisienne. Néanmoins, une fois l'époque des primeurs passée, les prix tombent, ce qui donne l'occasion à des populations non aristocratiques de diversifier leur alimentation. Au cours du XIXe siècle, avec le développement des chemins de fer et donc la possibilité pour les agriculteurs de vendre leurs productions en dehors de Paris, les maraîchers abandonnent la culture de certains légumes pour se spécialiser dans des productions plus fragiles et prisées par une haute classe sociale: des salades, des herbes, des fraises, des melons, des champignons et des fleurs. La présence des maraîchers à Paris est bien vue par la bourgeoisie qui se constitue dans la capitale, ceux-ci leur permettent de satisfaire leurs goûts culinaires et sociaux. En 1844, est publié un *Manuel pratique de la culture maraîchère de Paris*, cet ouvrage recense les pratiques intensives qui ont permis le développement de cette production parisienne, au summum de sa force au milieu du XIXe siècle. Ce manuel a aujourd'hui la part belle dans les discours égro-écologiques. Il est amusant de noter que l'agriculture dite « intensive » de l'époque est aujourd'hui à classer dans une agriculture respectueuse de la soutenabilité. Et cette époque a beaucoup à apprendre à nos pratiques actuelles. La possibilité de faire pousser des ananas par exemple, (à la condition d'avoir une quantité suffisante de fumier, ce qui est difficile aujourd'hui, mais pourrait être contourné par des techniques comme celle de la culture sur sol vivant) pourrait répondre à des problématiques actuelles de transport. Cette activité diminue certes avec l'arrivée du XXe siècle, mais on trouve encore en 1910 dans le XVe arrondissement 16 maraîchers, 42 laitiers, une bergerie et des pépiniéristes.

L'étude de ce phénomène nous permet de voir tout d'abord que l'agriculture parisienne a existé, et même si elle est en partie « péri-urbaine », on voit bien qu'elle ne se constitue pas malgré la ville mais bien grâce à elle. Et pourquoi? En effet Paris aurait très bien pu s'approvisionner par le commerce fluvial, très intense au XVIIe-XVIIIe siècle pour subvenir à ses besoins, mais c'est une **demande particulière** qui a fait vivre les maraîchers, une demande de produits de luxe, correspondant au désir d'avoir des produits « inédits ». **La demande n'est donc pas ici uniquement alimentaire, mais bien sociale.** C'est l'établissement d'une tradition du luxe à Paris qui y a amené pour un temps l'agriculture.

B/ Les jardins ouvriers: une visée sociale

Avec la révolution industrielle, qui donne un essor économique important aux maraîchers parisiens, une nouvelle forme d'agriculture s'insère dans le tissu de la ville : le « **jardin ouvrier** ». La pauvreté amenée par les nouveaux modes de production fait naître une réflexion autour du jardinage comme un double remède à la misère ouvrière : misère économique, et misère morale. Dans la ceinture parisienne se côtoient ainsi deux agricultures, qui s'opposent à la fois quant au mode de production et quant au contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

Les premiers jardins ouvriers français sont créés en 1850. L'abbé Jules Lemire joue un rôle important dans leur développement dans la deuxième moitié du XIXe siècle, en 1896 il fonde *la Ligue du Coin de Terre et du Foyer*, c'est lui qui invente le terme « Jardin ouvrier ». Son action paternaliste s'inscrit dans la valorisation du bien-être familial. A la fin du XIXe ces jardins sont encore peu nombreux à Paris : en 1904, il y a 48 jardins ouvriers pour 3,5 millions d'habitants. La Ligue décide donc de développer les jardins dans la capitale ; c'est la création de la *Société des jardins ouvriers de Paris et Banlieue*. En 1913, on recense 1515 jardins répartis sur 23 hectares, dont 985 en banlieue. La crise des années trente renforce bien sûr les besoins alimentaires des plus pauvres, et joue un rôle dans l'essor des jardins ouvriers. Le point culminant est atteint sous Vichy, dont l'idéologie s'accorde bien sûr avec la valorisation du jardin comme lieu « familial » permettant la moralisation des ouvriers. C'est en 1952 que les jardins ouvriers sont rebaptisés « jardins familiaux », les classes sociales concernées par le concept s'étant diversifiées. L'entrée de la France dans l'ère du libéralisme mondial après la seconde guerre mondiale fait croître les villes et tend à faire oublier les jardins. Après les Trente Glorieuses néanmoins, ils connaissent un retour en force : c'est la nécessité pour des familles démunies de trouver une source alimentaire de complément qui les pousse à cultiver à nouveau.



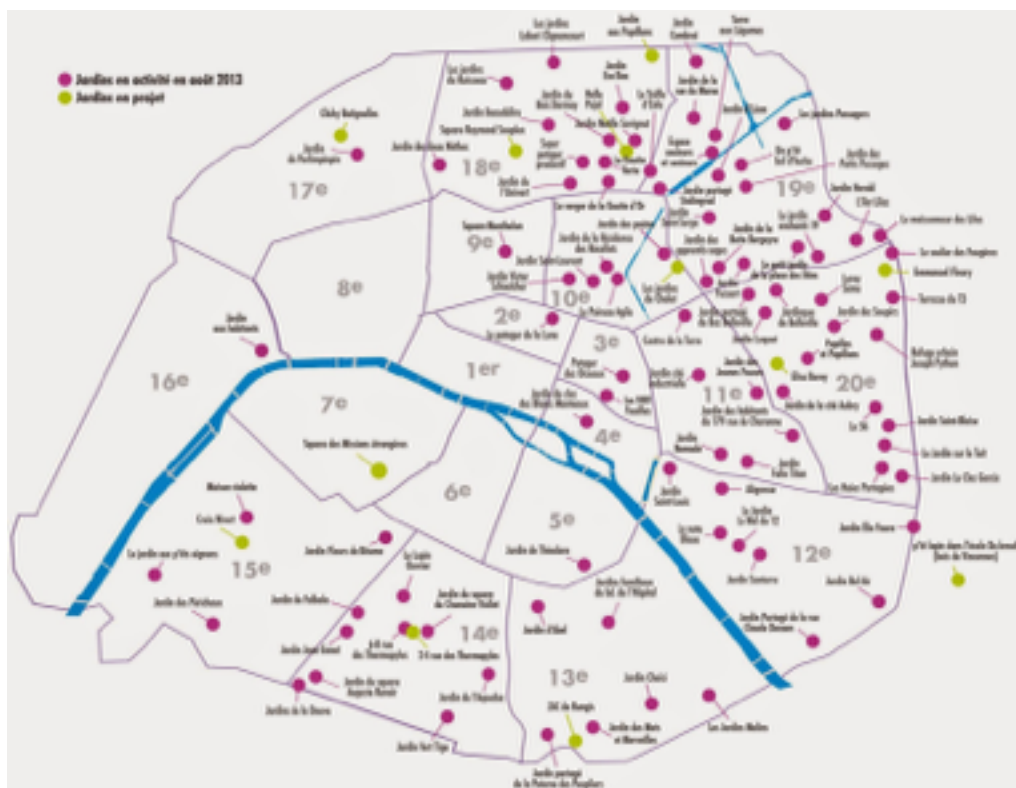
Les jardins ouvriers, ou familiaux, semblent donc liés à des crises, à la fois économiques et morales. La fin du XIXe est marquée par la naissance du mouvement ouvrier, l'apparition d'une nouvelle forme de pauvreté. C'est aussi le début de la politisation des ouvriers, et la nécessité pour l'Eglise de soustraire la classe ouvrière à l'appel du socialisme. Les années 1910 sont également sous le signe d'une forte revendication ouvrière, elles sont marquées par l'essor de la CGT après sa création en 1895, et par des incidents lors de grèves, notamment à Villeneuve-St-George en 1908. Les années trente comme les années quatre-vingt sont caractérisées par la crise économique, et la mise en péril de l'équilibre social. Le jardin familial apparaît donc comme le symptôme d'une crise, la manifestation d'un besoin certes alimentaire, mais aussi peut-être moral : une sorte de retour à des valeurs traditionnelles, un « *retour à la terre* » qui idéalise le jardin comme lieu de stabilité.

C/ Les jardins partagés d'aujourd'hui

Le passage des jardins ouvriers aux jardins dits « partagés » se fait à Paris avec le XXIe siècle. Après leur quasi abandon avec les Trente Glorieuses, ils reviennent à la fin des années quatre-vingt-dix, sur un modèle proposé par les Etats-Unis. Le mouvement des « Green Guerilla » et des « community garden » né de la crise et du besoin de réinvestir des parcelles pour pouvoir

se nourrir s'implante en Europe après le premier forum national "Jardinage et citoyenneté" qui s'est déroulé à Lille en octobre 1997. C'est alors que va naître **le premier jardin communautaire à Lille en 1997 puis à Paris en 2002.**

Le passage d'un terme à l'autre est loin d'être neutre, il montre l'évolution du concept et son adaptation à la crise auquel il répond. Au XIXe siècle, le jardin familial devait répondre à la disparition de valeurs traditionnelles en valorisant la cellule familiale, et le rôle social de chacun : comme on voit sur la gravure ci-dessus, le père travailleurs, la mère nourricière, l'enfant prêt au travail. Si on analyse le terme de jardin partagé, on voit que l'accent est mis comme pour le jardin familial sur **la cohésion sociale**. Mais cette cohésion se fait non pas au niveau de la famille mais plutôt au **niveau du quartier**. C'est l'époque de la de l'émergence du concept de « fracture sociale » comme thème politique. La ville du XXIe siècle et l'anonymat qui y règne ont fait naître des jardins dont le but est justement de sortir du chez-soi, du cercle familial.



On compte aujourd'hui une centaine de jardins partagés à Paris. Leur cadre juridique a été défini en 2003 dans une proposition de loi du Sénat : « *des jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, et étant accessibles au public* ». Le but est bien d'avoir un effet positif sur les rapports sociaux. Cela signifie-t-il que l'objectif alimentaire a été complètement évacué ? Il serait intéressant de comparer le phénomène d'aujourd'hui aux différents modes d'agriculture qu'a connus Paris depuis le XVIIe siècle. Une agriculture productive, commerçante et née avec le luxe parisien a quitté la ville avec l'expansion urbaine, mais cette expansion urbaine et la pauvreté ouvrière ont fait naître une agriculture qui s'inscrivait dans le retour à une stabilité, une société familiale et solidaire. Le phénomène est-il en train de se répéter ? Les jardins d'aujourd'hui à Paris sont-ils une réponse à un mal être global dont la cure serait la valorisation du lien social ? Nous

allons pouvoir étudier cette question dans une étude de terrain, qui nous permettra de nous interroger sur les causes de ce renouveau, mais aussi sur ses moyens et ses effets.

II/ Etude d'un jardin-potager parisien : le jardin Hérold (Paris 19)

A/ Méthodologie et présentation du jardin

Afin de prendre conscience de la réalité des jardins-potagers urbains d'aujourd'hui, nous avons décidé de réaliser une enquête auprès des riverains et des acteurs d'un jardin partagé parisien. Le choix du jardin Hérold dans le 19ème s'est imposé pour plusieurs raisons. Il fallait d'abord sortir du 5ème arrondissement, car celui-ci n'accueille aucun jardin partagé (cf. infra carte en III/A/1). Le jardin Hérold nous est apparu comme bien représentatif de ce que nous voulions étudier : situé dans les arrondissements du nord-est parisien, là où se trouvent la majorité d'entre eux, il est géré par deux associations, l'association « Espaces » qui pratique l'insertion par l'écologie urbaine et « La Débrouille Compagnie », association du quartier qui produit des réalisations plastiques à partir de matériaux de récupération. Il est relativement récent (inauguré en 2012), et donc le miroir conforme des nouvelles conceptions des jardins-potagers urbains. C'est aussi l'un des jardins les plus ouverts pendant la semaine, avec la possibilité d'arriver sans nécessairement prendre rendez-vous, ce qui nous permettait d'effectuer une enquête plus spontanée, sans que les acteurs du jardin préparent leurs réponses.



Le jardin fait intégralement partie d'un lotissement réalisé entre 2001 et 2009, sur le site de l'ancien hôpital Hérold. La Régie immobilière de la Ville en a été le maître d'ouvrage, et l'atelier Philippe Madec le maître d'oeuvre (cf infra, III/C).

Le jardin est véritablement un îlot, accessible et visible seulement depuis la petite rue Francis Ponge, agréable couloir vert bordé de deux rangées d'arbres, qui relie la place du Rhin et Danube (1) d'où nous sommes arrivés en métro, et le boulevard Sérurier (2). L'avenue du général Brunet (3) est située en contrebas, accessible par un escalier, et le boulevard Sérurier est isolé du jardin par les immeubles HLM.



Le jardin est donc en position de centralité au coeur d'un espace varié d'un point de vue social et générationnel, puisqu'il comprend en effet une crèche (lot 1), un EHPAD public (résidence pour personnes âgées, lot 2), des logements HLM (lot 3). De l'autre côté de la rue Francis Ponge, on trouve également un lycée professionnel.

La plaque du jardin indique l'année 2012, date d'inauguration.



Différents logos informent des activités des associations présentes et des partenariats et chartes en vigueur avec la Mairie de Paris.

Nous avons donc décidé d'interroger les riverains sur leur rapport au jardin, à l'occasion de discussion plutôt informelles. Pour chacun, nous avons essayé d'établir ce rapport selon plusieurs aspects : leur relation au quartier (habitant, visiteur), la connaissance du jardin et de son fonctionnement, sa fréquentation, la pratique du jardinage, les avis et le libre ressenti sur le jardin.

Nous avons choisi d'interroger des groupes de personnes variés (enfants, parents avec enfants, adultes-jardiniers, personnes âgées, adulte jardinant...) et que nous avons trouvés dans différents espaces (rue Francis Ponge à son extrémité, rue Francis Ponge face au jardin, intérieur du jardin). Ces informations auront des incidences sur le traitement des résultats.

B/ Présentation des résultats des entretiens (résultats bruts)

Le tableau suivant (scindé en deux parties) présente de manière sommaire le résultat des conversations que nous avons eu avec les personnes présentes. Ces éléments nous serviront ensuite dans l'analyse des résultats.

Profil sociologique	Père de famille avec deux enfants	Groupe de jeunes parents avec enfants en bas-âge	Dame âgée	Groupe de mères de famille avec enfants
Habitants du quartier	oui	oui	oui	oui
Connaissance du jardin et fréquentation (+/-) - connaissance de son fonctionnement	+ Connait peu le fonctionnement	- Ne connaissent pas le fonctionnement	+ Mode de fonctionnement « bizarre » « on ne sait pas qui s'occupe de quoi ». Dit ne pas connaître le fonctionnement	++ Mercredi et samedi, déjeuner partagé avec les habitants du quartier. Présence d'une bibliothèque.
Propriétaire d'une parcelle	non	non	non	En attente d'une parcelle
Avis positifs	- « les gens ont l'air contents » -mélange de générations avec l'EHPAD	-sont venus pour le goûter par un « détour volontaire » -« on sent la volonté de végétaliser » « c'est très dans la mouvance »	- Agrément du jardin	-« tout va bien » surtout le fait qu'on s'occupe des enfants
Avis négatifs	-il faudrait certes élargir le concept, mais laisser la priorité au logement social	-peu d'ombre dans le jardin	-immeubles « moches » « on dirait du carton » -jardin « bruyant » avec « beaucoup d'enfants »	-jeunes qui viennent fumer

Profil sociologique	Jeune fille 10/12 ans (Jeanette)	Bénévole des associations Espaces et La Débrouille Compagnie	Femme jardinant sur une parcelle individuelle
Habitants du quartier	oui	oui	oui
Connaissance du jardin et fréquentation (+/-) - connaissance de son fonctionnement	+++ Excellente connaissance du jardin, connaît le nom des bénévoles qui travaillent au jardin, connaît les espaces, se dit « gardienne du jardin »	+++ Depuis 2013, travaille avec deux associations, 60 personnes inscrites, seulement 10 personnes actives	+++ Bonne connaissance du jardin, mais nouvelle dans l'association
Propriétaire d'une parcelle	Non mais jardine avec les autres	oui	oui
Avis positifs	-« c'est comme si c'était un cadeau pour moi, c'est mon jardin » -plante, désherbe NB : sans savoir à quoi ça sert cf « le compost c'est le truc qui pue » de l'enfant	-Mise en valeur dans son discours du rôle social du jardin -insertion professionnelle -jardin intergénérationnel -atelier pour les enfants qui restent l'été + écolo (mais peu) ex : collecte de bouteille canettes	-pour le loisir « ça me manquait un bout de terre » -rencontre : « surtout des mamans » -bénéfique socialement « surtout dans les quartiers difficiles »
Avis négatifs	-pas de jeux de grands -pas de piste pour roller -pas ouvert assez longtemps -les jeunes	-peu de lien avec les autres jardins « Chacun est préoccupé par son quartier proche »	-séparation d'avec le jardin des enfants

C/ Analyse des résultats

1/Un espace apprécié, et un enthousiasme proclamé

La première conclusion à tirer de cette étude est le ressenti extrêmement positif que tous les usagers du jardin peuvent avoir. L'ensemble des avis négatifs recueillis portent justement sur les troubles qui peuvent perturber la relation au jardin : l'activité d'autres groupes d'usagers (jeunes enfants, adolescents chahuteurs...). Cet enthousiasme général est particulièrement sensible dans la discussions avec certains groupes : Jeanette la jeune fille autoproclamée « gardienne du jardin », le groupes de mères de famille, la personne jardinant sur sa parcelle... Il est également fortement visible dans la décoration de l'espace du jardin et de la rue, à travers les nombreuses photos montrant des personnes d'âges variés (enfants et personnes âgées en fauteuil) en « communion » dans jardin. Cette mise en scène est certainement le produit de stratégies de communication venant à la fois de la Ville de Paris que des associations défendant leur action. Certaines photos montrent les réalisations des ateliers organisés tous les mercredis et les samedis, et d'autres des actions communes avec l'EHPAD voisin. Mais la discussion avec les usagers révèle le caractère exceptionnel de la participation des personnes âgées de l'EHPAD aux activités du jardin.

2/ Une géographie à intégration variable



A plus forte raison, une analyse des résultats obtenus montre le caractère graduel de l'enthousiasme et de la participation des usagers aux jardins.

On peut résumer cette variété d'intégration par la mise au jour de plusieurs zones d'intégration sur le schéma ci-contre. La zone d'activité et d'intégration maximale est la zone rouge, au centre du jardin, à l'intérieur de la grille qui clôt le jardin (représentée par le triangle noir). C'est là

que se trouvaient la bénévole responsable, la dame jardinant, Jeanette la jeune fille

Dans une deuxième zone orangée, située dans la rue Francis Ponge de l'autre côté de la grille du jardin, se trouvaient les personnes profitant du jardin sur un mode contemplatif, qui disposaient de connaissances plus ou moins grandes sur le jardin, mais qui n'en étaient pas usagers : le groupe de mères de famille, de parents avec jeunes enfants, la dame âgée, le père de famille.

Enfin, dans une troisième zone se trouvaient les personnes les moins intégrées ou de manière marginale, des enfants chahutants au bout de la rue Francis Ponge, l'EHPAD (zones jaune).

3/ Des intérêts divers et parfois contradictoires

L'aspect fragmenté de cet espace comme montré sur le schéma ci-dessus est renforcé par la sensation que la géographie du jardin se construit de manière sous-jacente sur un mode conflictuel. A notre question "faudrait-il améliorer quelque chose?" les réponses de chaque personne, selon son groupe d'appartenance sociale, montraient le désir de voir le jardin plus tourné vers ses propres intérêts. La fillette insistait sur la nécessité de construire un piste de roller au milieu du jardin pour pouvoir passer, tandis que la femme qui travaillait sur sa parcelle nous disait au contraire que l'espace jardin devrait être mieux distingué de l'espace de jeu. A cette question les femmes devant le jardin ont quant à elles répondu que les "jeunes" venaient fumer dans le jardin et passer en moto dans la rue. Si nous avons pu interroger un de ces "jeunes", qu'auraient-ils pu dire? On est forcé de constater que l'espace n'a pas été pensé selon eux, l'accent a été mis sur l'aspect "familial". L'espace, bien qu'accepté par tous, fait l'objet de tensions sociales. Quel meilleur exemple que la dame âgée lisant son livre devant le jardin? A cette question elle nous a fait part de son agacement devant la présence d'un lycée juste à côté, et des enfants qui jouent. Un espace qui cherche la diversité et le lien social n'est en effet pas un lieu "idéal" où tous les conflits s'apaisent.

4/ Primauté du bien-être sur l'alimentaire

L'ensemble confirme ce que la brève histoire des jardins-potagers urbains avait laissé entendre : les motivations des usagers et les fonctions du jardin ressortissent majoritairement du domaine social et psychologique. Il s'agit pour les usager de trouver les satisfactions individuelles que procurent l'agrément du jardin, ou « aménité ». Les parcelles collectives font peu de place aux cultures potagères, leur préférant des fleurs ou des petites plantes et arbustes d'agrément. Quant aux parcelles individuelles, elles sont très limitées en taille, et la discussion avec la dame

jardinant dans l'une d'elle montre bien qu'il s'agit plus de retrouver un état de bien-être et de combler le manque lié au besoin de jardiner et aux souvenirs d'enfance.

Une étude plus poussée des conditions politiques et des principes philosophiques afférant au développement de ces espaces doit nous permettre de comprendre cette nette réduction de la fonction agricole des jardins urbains.

III/ Les jardins-potagers urbains : ambitions politiques, utopies sociales

Les politiques d'aménagement urbain sont centrées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sur ce qui nous paraît à première vue être le propre de l'urbanité : l'accroissement de la surface bétonisée, l'amélioration des infrastructures fonctionnelles, la densification et la reconquête des espaces non bâtis. Si la place de la nature en ville fait partie de la pensée urbanistique depuis le XIX^{ème} siècle et les premiers ouvrages de théorie urbanistique, la période des Trente Glorieuses a vu sa place relativement amoindrie. Ce sont les décennies qui ont suivi, et qui furent aussi celles de l'émergence de la pensée écologique et du développement durable, qui virent le retour en force du « vert » dans la théorie de l'aménagement urbain. Le concept de « vert » qui peut paraître imprécis et inadapté rend cependant bien compte de l'engouement pour tout artefact naturel, conçu de manière méliorative pour son seul fait d'être une plante. L'arbre est le meilleur symbole de cette politique du vert en ville.

Le jardin-potager urbain est lui aussi bénéficiaire de cette nouvelle pensée urbaine « verte ». Nous allons essayer de voir, avec notamment l'exemple déjà étudié du jardin Héroid (Paris 19) si ce renouveau correspond à une véritable révolution agronomique, qui viserait à relocaliser la production agricole correspondant aux besoins des urbains près de chez eux, ou si les enjeux sociaux et psychologiques priment.

A/ La politique volontariste de la Mairie de Paris

1/ La conception politique des « jardins partagés » à la lumière du site web paris.fr

Force est de constater l'engouement et l'énergie dépensée par la municipalité parisienne d'Anne Hidalgo depuis son élection en 2014. Le site officiel de la Ville de Paris offre un résumé des politiques publiques mises en oeuvre. Le chapitre « Nature et espaces verts » du site, comprise dans le thème « Environnement et espaces verts », montre l'étendue de son action. Divers sous-chapitres concernent la « verdification » de la ville : l'entrée « Végétalisons la ville » résume l'important programme de végétalisation de la ville déployé au cours de la mandature 2014-2020. Les chiffres mis en exergue sont relativement impressionnants (*30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, 20 000 nouveaux arbres plantés, 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi », développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine*). Une autre entrée,

« Agriculture urbaine » traite des quelques exploitations agricoles présentes dans la capitale, dont la majorité ont une vocation pédagogique. On aurait pu s'attendre à trouver dans cette section les projets d'implantation à visée commerciale comme celui de la Start up « Toit tout vert » qui doit s'implanter dans le 12ème arrondissement de Paris ou l'opération de promotion de projets d'agriculture urbaine « *Les Pariculteurs* », mais il faut pour cela aller chercher leur site dédié (<http://www.parisculteurs.paris>).

Extrait du site paris.fr



Cartographie des jardins partagés parisiens (mise à jour en cours)

L'onglet qui nous intéresse principalement, c'est celui consacré aux jardins partagés. La définition qu'en propose l'institution permet d'emblée de comprendre la conception qu'elle en a :

*« Le jardin partagé est un **espace vert cultivé et animé par les habitants**. C'est un **lieu de vie ouvert** sur le quartier qui favorise les **rencontres** entre générations et entre cultures. Géré par des riverains regroupés en association, il facilite les **relations** entre les différents lieux de vie de l'arrondissement : écoles, maisons de retraite, hôpitaux... »*

La définition proposée est clairement sociale, et le jardin est conçu comme outil d'une certaine sociabilité. Il est certes premièrement défini comme « espace vert cultivé », mais il est surtout cultivé et animé par *les* habitants, en tant qu'ils forment une collectivité unie, et non des habitants, comme une somme de particuliers. La culture potagère n'est pas hiérarchiquement supérieure à l'animation du lieu, qui prend même le pas sur elle dans la suite de la définition : le jardin est pensé comme « lieu de vie », et n'est donc pas un lieu uniquement fonctionnel dévolu à la production. La suite de la définition glose la fonction de créateur de lien social qui semble être la principale vertu du jardin dans la vision des édiles : « ouvert sur le quartier », « favorise les rencontres entre générations et entre cultures », la gestion associative doit enfin permettre la facilitation des « relations entre les différents lieux de vie de l'arrondissement ». Le jardin, on le voit, n'a d'intérêt politique que par le lien social qu'il fait naître entre ses habitants, il permet aux édiles d'essayer de transformer les interactions interindividuelles des citoyens. Pensé comme tel, le jardin partagé devient un outil efficace d'une « biopolitique » telle qu'elle a pu être pensée par Michel Foucault. La transformation d'une partie de l'espace urbain en un jardin confère aux autorités un pouvoir d'influence sur le comportement et les pratiques de « la population ». La biopolitique est pour Foucault une nouvelle manière de gouverner née au XIXème siècle, quand le contrôle de la population a commencé à prendre en compte son statut d'être vivant. Le mouvement hygiéniste doit être compris de cette manière. Or le développement de jardins urbains, et notamment de jardins ouvriers, ancêtres des jardins partagés, s'insère parfaitement dans les politiques hygiénistes de l'époque (cf. Partie I). Les jardins partagés en sont donc une rémanence. On voit

donc d'emblée la portée d'outil de construction sociale que prend le jardin partagé dans la conception politique et municipale.

La page offre un recensement cartographié des différents jardins partagés parisiens, ainsi qu'une liste par arrondissement. La carte est annoncée comme devant être mise à jour, et on remarque en effet que le jardin Hérold n'y figure pas, bien qu'ouvert en 2012. On remarque par ailleurs que l'immense majorité des jardins partagés se situent dans l'est parisien, soit dans les arrondissements administrés par des équipes socialistes et favorable à la politique d'Anne Hidalgo.

La suite de la page et sa deuxième section « comment créer un jardin partagé » passe en revue les détails juridiques et techniques devant être surmonté afin de créer un jardin partagé. On remarque l'exigence de constitution d'une association qui est posée comme préalable à la conclusion de la convention « Main verte » avec la Ville de Paris. L'étude de cette convention confirme l'analyse de la définition. Le primat du social est bien affirmé, la « démarche participative » et la « création de lien social » sont affirmés comme « principes » tout comme la « convivialité », l'« ouverture au public » et la « communication » sont des « engagements ». Le respect de l'environnement, et la gestion du site qui doit « favoriser une gestion écologique du site » ne viennent qu'ensuite.

La ville complète son dispositif d'informations par d'autres liens utiles (maison du jardinage, association graines de jardins) et la mise à disposition d'un livret PDF « Jardiner bio » qui aborde de manière pratique les enjeux du jardinage dans le cadre d'une agriculture biologique. Ce livret, qui mériterait une place centrale n'est cependant pas annoncé dans le corps du texte et laissé en marge de celui-ci.

La fin de ce sous-chapitre du site Web de la ville de Paris est consacré au programme « Petites mains vertes » déclinaison du programme à destination des écoles primaires sous la responsabilité de la ville. Le souci pédagogique que traduit cette politique éducative peut encore être interprété dans le cadre d'une biopolitique.

2/ La place des jardins partagés et de l'agriculture urbaine dans les documents administratifs et urbanistiques.

Le document urbanistique de référence, officiel, opposable, celui qui concentre non seulement les grandes orientations des équipes municipales, mais aussi les règles juridiques qui guident l'évolution du bâti, c'est le Plan Local d'Urbanisme ou *PLU*. Une étude du *PLU* de la Ville de Paris doit permettre de confronter les volontés affirmées aux populations via le site internet aux orientations profondes des édiles.

Le premier bémol réside dans l'âge du *PLU*, validé en septembre 2006, bien que constamment actualisé depuis. La dernière actualisation date de décembre 2015. Les orientations dessinées dans le Plan se ressentent de cette ancienneté. Aucun des thèmes concernant la végétalisation de la ville n'est évoqué dans le document. Les espaces verts sont évoqués dans leur perspective très traditionnelle d'espaces d'agrément (chapitre I/ B du *PADD* : *Rendre les espaces libres plus agréables et développer la trame verte de Paris et favoriser la biodiversité*).

Les jardins partagés sont néanmoins évoqués dans cette même section, dans un court paragraphe :

*La participation des habitants à la gestion de certains de ces espaces libres, notamment sous forme de **jardins partagés**, contribue aussi à l'amélioration du cadre de vie, des relations entre les habitants d'un quartier ainsi qu'à établir un nouveau rapport des Parisiens avec la nature.*

L'orientation est assez conforme à ce qui avait pu être constaté sur le site : angle de la participation des habitants, objectif d'amélioration du cadre de vie, importance du relationnel.

On notera enfin que l'agriculture urbaine n'est mentionné à aucun moment dans le document. La grande importance accordée à la biodiversité, fil conducteur de la section I/B, témoigne de la conception de la Nature comme une « aménité », conception fortement présente à la fin des années 1990 et au début des années 2000 dans les politiques d'aménagement du territoire en France. La loi n° 99-533 du 25 juin 1999 « d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire » dite Loi Voynet est porteuse de cette conception, et elle est la première à définir implicitement la notion d'aménité environnementale, notamment dans son article 23 :

*Le **schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux** fixe les orientations permettant leur développement durable en prenant en compte l'ensemble des activités qui s'y déroulent, leurs caractéristiques locales ainsi que leur fonction économique, environnementale et sociale.*

*Il définit les principes d'une **gestion équilibrée de ces espaces** qui pourront notamment être mis en oeuvre par les contrats territoriaux d'exploitation conclus en application de l'article L. 311-3 du code rural. [...]*

Les espaces naturels et ruraux, les paysages sont définis comme pouvant assurer des « services collectifs ». C'est la première fois que la loi enregistre ce fait. Les schémas ensuite réalisés en concertation avec les régions administratives ont donc recensé les « aménités naturelles », c'est à dire l'ensemble des espaces naturels offrant des services gratuits et inchiffrables aux populations.

C'est visiblement cette conception qui est à l'oeuvre dans le PLU de la Ville de Paris dans ses grandes lignes définies dans la première décennie des années 2000. La prise en compte de la nature en ville vise à assurer à la population les agréments qu'elle procure sur les plans sociaux, psychologiques, sanitaires, voire même économiques, mais en délaissant sa fonction agricole et productive. La fiche de synthèse élaborée par le club U2B (Urbanisme, Bâti et Biodiversité) qui rassemble des associatifs environnementaux, des professionnels de l'urbanisme et des chercheurs en sciences de l'environnement, énumère les différents types d'aménités naturelles.

Thème	Bienfaits
Écologie	<ul style="list-style-type: none"> > Baisse l'effet d'îlot de chaleur > Contribue au stockage du carbone > Filtre les particules fines > Support d'éducation à la nature
Santé physique	<ul style="list-style-type: none"> > Améliore l'état de santé global > Augmente l'activité physique (marche, vélo) > Diminue les maladies cardio-vasculaires > Diminue le taux de mortalité chez les populations défavorisées
Santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> > Augmente l'état de bien-être > Baisse le niveau de stress et d'anxiété > Baisse le nombre de dépressions et de suicides > Améliore la sécurité et la convivialité > Améliore l'apprentissage
Social	<ul style="list-style-type: none"> > Augmente le sentiment d'appartenance socio-culturelle > Augmente le sentiment de sécurité > Améliore la cohésion sociale > Diminue les violences (homicides, violences domestiques)
Économie	<ul style="list-style-type: none"> > Augmente la valeur marchande des biens fonciers > Améliore la qualité de cadre de vie et de travail > Améliore l'efficacité au travail > Diminue le nombre d'erreurs > Baisse le taux d'absentéisme et les arrêts de travail > Augmente l'attractivité des territoires

Fiche technique « *Nature en ville et aménités environnementales* »,
Club U2B, septembre 2014

On peut donc conclure à un intérêt certain porté par la municipalité parisienne aux jardins partagés. Cet intérêt doit toutefois être précisément caractérisé : le jardin partagé n'est que marginalement conçu comme un lieu de culture potagère, mais est plutôt envisagé comme un outil de transformation sociale. Il est envisagé non comme un lieu de production, mais comme un réservoir d'aménités naturelles. Il est ainsi conçu comme créateur de bien-être social et individuel.

B/ Le jardin-potager urbain comme *hétérotopie* (M. Foucault) ?

Les textes produits par la municipalité parisienne révèlent donc une conception du jardin-potager urbain qui est relativement partagée par les habitants. L'enquête menée au jardin Hérold montre que les motivations de participation au jardin sont nombreuses et que leur enthousiasme est grand. Mais parmi ses motivations, les motivations agronomiques/alimentaires sont minimales. Plus grande est cependant la motivation psychologique, le bien-être procurée par le jardin. Sa contemplation pure est déjà une satisfaction suffisante, même pour des riverains non acteurs de sa gestion. Impression de dépaysement, sensation d'oubli des soucis quotidiens, il semble que la visée voulue par le politique soit effectivement réalisée, à ceci près que la satisfaction est plus généralement individuelle et moins collective. Dans cet espace privilégié, les rencontres sont limitées, et le lien personnel à cet espace harmonieux prime.

Pour tenter de comprendre la nature précise de ce lieu, on peut tenter d'utiliser le concept forgé par Michel Foucault dans les années 60, à savoir le concept d'*hétérotopie*. Voici un long extrait de la conférence de M. Foucault sur le sujet.

Il est bien probable que chaque groupe humain, quel qu'il soit, découpe, dans l'espace qu'il occupe, où il vit réellement, où il travaille, des lieux utopiques, et, dans le temps où il s'affaire, des moments uchroniques. [...]

On vit, on meurt, on aime dans un espace quadrillé, découpé, bariolé, avec des zones claires et sombres, des différences de niveaux, des marches d'escalier, des

*creux, des bosses, des régions dures et d'autres friables, pénétrables, poreuses. Il y a les régions de passage (1), les rues, les trains, les métros ; il y a les régions ouvertes de la halte transitoire (2), les cafés, les cinémas, les plages, les hôtels, et puis il y a les régions fermées du repos et du chez-soi (3). Or, parmi tous ces lieux qui se distinguent les uns des autres, il y en a qui sont absolument différents : des lieux qui s'opposent à tous les autres, qui sont destinés en quelque sorte à les effacer, à les neutraliser ou à les purifier. Ce sont en quelque sorte des **contre-espaces** (4). Ces contre-espaces, ces utopies localisées, les enfants les connaissent parfaitement. **Bien sûr, c'est le fond du jardin**, bien sûr, c'est le grenier, ou mieux encore la tente d'Indiens dressée au milieu du grenier, ou encore, c'est - le jeudi après-midi - le grand lit des parents. [...]*

*Ces contre-espaces, à vrai dire, ce n'est pas la seule invention des enfants ; je crois, tout simplement, parce que les enfants n'inventent jamais rien ; ce sont les hommes, au contraire, qui ont inventé les enfants, qui leur ont chuchoté leurs merveilleux secrets ; et ensuite, ces hommes, ces adultes s'étonnent, lorsque ces enfants, à leur tour, les leur cornent aux oreilles. **La société adulte a organisé elle-même, et bien avant les enfants, ses propres contre-espaces, ses utopies situées, ces lieux réels hors de tous les lieux. Par exemple, il y a les jardins, les cimetières, il y a les asiles, il y a les maisons closes, il y a les prisons, il y a les villages du Club Méditerranée, et bien d'autres.***

Extrait de *Les Hétérotopies*, conférence radiophonique
donnée par M. Foucault sur France-Culture, 7 décembre 1966.

Par deux fois, Foucault nomme le jardin comme premier exemple de l'hétérotopie. Et de fait, les jardins ouvriers, ancêtres des jardins partagés, sont nés dans le contexte de la révolution industrielle, avec une volonté hygiéniste de s'opposer aux méfaits de celle-ci. L'historicité du jardin-potager urbain confirme largement son statut de contre-espace, et de contre-société. Il est un espace de verdure au milieu d'un espace de béton, comme un îlot pulmonaire où les acteurs d'un monde urbain viendraient se régénérer. Pour résumer, Foucault donne aux hétérotopies cinq principes directeurs et un trait essentiel :

1. Premier principe : « *il n'y a probablement pas une société qui ne se constitue son hétérotopie ou ses hétérotopies.* »

2. Second principe : « *au cours de son histoire, toute société peut parfaitement résorber et faire disparaître une hétérotopie qu'elle avait constituée auparavant, ou encore en organiser qui n'existaient pas encore.* »

3. Troisième principe : « *En général, l'hétérotopie a pour règle de juxtaposer en un lieu réel plusieurs espaces qui, normalement, seraient, devraient être incompatibles.* »

4. Quatrième principe : « *Il se trouve que les hétérotopies sont liées le plus souvent à des découpages singuliers du temps* », (mode de l'éternité -éternitaire-, de la fête -chronique-, du passage et de la transformation...).

5. Cinquième principe: « *les hétérotopies ont toujours un système d'ouverture et de fermeture qui les isole par rapport à l'espace environnant* ».

Enfin, ce qui est pour Foucault l'essence même de l'hétérotopie : « *Elles sont la contestation de tous les autres espaces, une contestation qu'elles peuvent exercer de deux manières : ou bien, comme dans ces maisons closes dont parlait Aragon, en créant une illusion qui dénonce tout le reste de la réalité comme illusion, ou bien, au contraire, **en créant réellement un autre espace réel aussi parfait, aussi méticuleux, aussi arrangé que le nôtre est désordonné, mal agencé et brouillon*** ».

Ces éléments de définition correspondent assez bien au jardin. Les deux premiers principes concernent la place du concept l'hétérotopie en général dans la société et ne peuvent donc lui y être appliqués, mais les trois autres semblent pertinents. Foucault mentionne lui-même le jardin comme meilleur exemple de l'hétérotopie à l'occasion de l'établissement du troisième principe. Cet fait exceptionnel nous autorise à donner ici le passage dans son intégralité :

*Mais peut-être le plus ancien exemple d'hétérotopie serait-il le jardin, création millénaire qui avait certainement en Orient une signification magique. Le traditionnel jardin persan est un rectangle qui est divisé en quatre parties, qui représentent les quatre éléments dont le monde est composé, et au milieu duquel, au point de jonction de ces quatre rectangles, se trouvait un espace sacré : une fontaine, un temple. Et, **autour de ce centre, toute la végétation du monde, toute la végétation exemplaire et parfaite du monde devait se trouver réunie.** Or, si l'on songe que les tapis orientaux étaient, à l'origine, des reproductions de jardins - au sens strict, des « jardins d'hiver » -, on comprend la valeur légendaire des tapis volants, des tapis qui parcouraient le monde. **Le jardin est un tapis où le monde tout entier vient accomplir sa perfection symbolique et le tapis est un jardin mobile à travers l'espace.** Était-il parc ou tapis ce jardin que décrit le conteur des Mille et Une Nuits ? **On voit que toutes les beautés du monde viennent se recueillir en ce miroir. Le jardin, depuis le fond de l'Antiquité, est un lieu d'utopie.** On a peut-être l'impression que les romans se situent facilement dans des jardins : c'est en fait que les romans sont sans doute nés de l'institution même des jardins. L'activité romanesque est une activité jardinière.*

Le jardin est ainsi un bon exemple du troisième principe en ce qu'il superpose l'ensemble des éléments qui composent le monde, et en reconstitue donc la perfection en un lieu délimité. C'est évidemment le motif très ancien de jardin parfait, présent dans l'Ancien Testament comme le Jardin d'Eden, et le paradis « pairidaēza » iranien ancien, ici décrit par Foucault, que les chrétiens reprendront pour désigner le Jardin d'Eden. Il y a encore un peu de cela dans le jardin partagé. Espace de rêve, paradis urbain, comme un espace céleste au milieu du bas-monde urbain. Différents espaces se superposent : espaces verts et fleurs, espaces aquatiques, espaces de jeux pour les enfants...

Le découpage singulier du temps est également vérifiable dans le jardin partagé. Sa fréquentation est généralement cyclique, temps du repos scolaire (mercredi après-midi ou fin de semaine), débuts de soirée pour les actifs qui y viennent jardiner.

Le cinquième principe enfin a été vérifié au jardin Hérold. Espace déclaré ouvert complètement ouvert, le jardin déploie cependant des réseaux d'intégration et d'exclusion. Foucault écrit : « *Enfin, il y a des hétérotopies qui semblent ouvertes, mais où seuls entrent véritablement ceux qui sont déjà initiés. On croit qu'on accède à ce qu'il y a de plus simple, de plus offert, et en fait on est au cœur du mystère.* ». La réaction de la personne âgée dans notre enquête est ainsi exemplaire. Celle-ci affirmait d'emblée « ne pas connaître » le fonctionnement du jardin, et nous renvoyait inquiète et de manière répétée à des personnes « initiées » (bénévoles...). De manière plus large, on peut diviser les personnes interrogées en plusieurs groupes et plusieurs niveaux d'intégration ou d'initiation au jardin, qui correspond à la situation géographique où nous les avons trouvés : les personnes interrogées dans l'enceinte du jardin étaient actrice et initiées (les élus) ; les personnes assises de l'autre côté de la grille étaient à un niveau d'intégration moyen, plutôt contemplatives (un purgatoire ?) ; le groupe de jeune chahutant enfin était situé en marge de l'espace, à l'extrémité de la rue Francis Ponge. Notons enfin la présence de la grille d'enceinte du jardin, qui correspond étonnamment bien à la définition étymologique du paradis, du vieil iranien « pairidaēza », composé du préfixe indo-européen *peri-, « tout autour », et de la racine nominale *d^heigh^h-os, « le rempart ». Le paradis, c'est littéralement ce qui est enfermé dans un rempart, ce qui est bien protégé...

Le concept d'hétérotopie apparaît donc comme pertinent et opératoire pour caractériser les jardins partagés tels qu'on les trouve à Paris aujourd'hui. Que conclure de l'assimilation de ces lieux à des contres-espaces ? On pourrait dire que la perception d'une part, et l'usage d'autre part que les habitants peuvent faire de ces lieux ne sont plus régis par des relations de besoins primaires. Le rapport au jardin est un rapport second, non un rapport de production qui engage la subsistance de l'être, mais un rapport d'épanouissement personnel. En des termes simples, le jardin partagé, tout comme le jardin d'agrément des princes iraniens antiques, n'est pas un lieu soumis à exigence de productivité, et c'est même l'absence de cette exigence qui permet l'épanouissement individuel.

C/ Les limites du projet agricole urbain et du « romantisme vert »

On le voit donc, il est vain de vouloir transférer les capacités productives agricoles historiquement dévolues aux campagnes françaises vers les espaces urbains qui y sont peu adaptés. Du moins cela ne pourra se faire via les jardins partagés qui ne présentent pas les conditionnements psychologiques et sociaux nécessaires à l'exigence de productivité qu'impose l'impératif de subsistance.

C'est d'ailleurs la thèse défendue par Philippe Madec, architecte, urbaniste, pionnier de l'architecture durable, et à ce titre expert reconnu auprès des institutions (Grenelle de l'Environnement..). C'est d'ailleurs lui qui a réalisé le jardin Hérold ! En plus de son activité d'architecte-urbaniste, P. Madec est enseignant et publie régulièrement des articles sur les enjeux du développement durable en urbanisme. C'est à ce titre qu'il publia en avril 2013 un article « Pour le projet rural - en finir avec le romantisme vert » dans les *Cahiers de l'Institut d'aménagement du territoire d'Île de France*.

P. Madec insiste dans cet article sur les illusions portées par l'accroissement fétichiste de la place du végétal dans les projets urbanistiques. Il compare la place accordé aujourd'hui au « vert » en ville par celle que l'art avait encore récemment : « *A présent, le végétal et ses pratiques liées emportent toutes les adhésions, guériraient nos maux. Il n'y a pas si longtemps, quand on ne savait pas qu'installer dans une partie d'un projet urbain, on proposait d'y placer des pratiques artistiques. Maintenant, on propose du maraîchage, des jardins familiaux ou partagés selon l'humeur politique.* ». L'auteur ne critique évidemment pas l'accroissement de la place du végétal en ville, qu'il a lui même favorisé dans ses projets, mais plutôt la conception du pacte agricole qu'il sous-tend. Plusieurs raisons empêchent selon lui d'envisager une agriculture urbaine pérenne et permettant la subsistance :

_ Le coût des terrains en ville et en lisière de ville ne permet pas d'en assurer la propriété à chaque foyer, au risque de heurter des principes d'équité territoriale nécessaire à des principes de durabilité.

_ L'expansion des toits et caves végétalisés et dédiés à l'agriculture urbaine ne permettra pas de générer un production significative. Quant aux projets de plus grande envergure (serres sur toits, tours-fermes), il engendrera des coûts si élevés que seuls les grands restaurants ou les particuliers les plus riches pourront en bénéficier.

_ En se fondant sur un rapport de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) il rappelle de les motivations des jardiniers sont essentiellement « sociales et épicuriennes (sic) ».

Il ajoute :

« Il n'est pas condamnable de cultiver et d'entretenir son jardin comme de bonnes relations avec ses amis jardiniers. Bien au contraire. Pourvu que la pratique soit nourrie d'un engagement citoyen, ainsi que le propose la nouvelle charte des jardiniers, et que les jardins accueillent des pratiques biologiques et restent des réserves de biodiversité.

*Il est condamnable de laisser croire que le déploiement des jardins non professionnels aura une incidence forte sur l'approvisionnement des villes. Non, c'est **la renégociation de la politique agricole commune qui est l'enjeu et l'un des vecteurs les plus puissants vers le Facteur 4.** »*

La solution proposée par Philippe Madec, c'est ce qu'il nomme le « projet rural », c'est à dire de cesser de considérer la ruralité comme une ville en devenir, mais comme un espace résolument différent mais complémentaire du premier.

En somme, l'agriculture urbaine dont font partie les tentatives de jardins-potagers urbains ne doivent pas être sérieusement considérés comme un réel potentiel agricole, non un agriculture localisée en ville, plutôt comme la ville découvrant l'agriculture. A ce titre, les jardins partagés conservent résolument non seulement une valeur sociale et environnementale comme aménité, mais aussi comme un outil permettant de rendre tangibles et réels pour des urbains les problèmes d'alimentation et de subsistance.

Conclusion

Paris s'est paradoxalement révélé un terrain fructueux pour une recherche sur l'agriculture urbaine. La première conclusion qui s'impose est la permanence sinon d'une agriculture, du moins d'une réflexion autour de ce thème. Il apparaît qu'à la fois dans le passé et aujourd'hui, ce phénomène est intrinsèquement lié à une cause profondément sociale, à un besoin, mais à un besoin autre que nourricier. Aujourd'hui le microcosme parisien se trouve pris dans ce mouvement. L'un des premiers hommes interrogés, venu avec ses enfants sans connaître le jardin, en apprenant qu'on y faisait pousser des légumes commente "C'est très dans la mouvance". Les jardins-potagers urbains naissent d'un besoin, et à la lumière de l'étude portée sur la politique de la ville de Paris le besoin actuel des parisiens est celui d'un espace de partage, mais clos sur le quartier ("Chacun s'occupe de son quartier proche" répond la bénévoles quand on l'interroge sur d'éventuels liens avec d'autres jardins du XIX^E), en somme, l'aspiration à un petit coin de terre.

La dénégation de la fonction agricole des jardins-partagés parisiens pourrait faire croire à un bilan « négatif ». Il n'en est rien ! Les jardins partagés ont de très nombreuses vertus, et sont pour cela très appréciés de leurs usagers, malgré les conflits possibles liés à l'occupation de l'espace. Création d'un sentiment de bien-être, renforcement du lien social, éveil à la nature et à l'agriculture, ses bienfaits sont multiples. Son seul éventuel vice est de laisser supposer qu'une agriculture pour nourrir tous les urbains est possible sur ce modèle. C'est plutôt comme un complément pédagogique et citoyen à des fonctions agricoles naturellement localisées dans l'espace rural qu'il faut pour nous envisager l'agriculture en ville.

Bibliographie et sitographie

I/ Sur l'histoire de l'agriculture urbaine et des jardins-potager urbains

→ *Horticulteurs et maraîchers parisiens de la seconde moitié du XIXe siècle à la première guerre mondiale*, Chantal Gaulin 1987

Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, Année 1987, Volume 34, Numéro 1 pp. 113-123

→ *Cours d'Histoire Moderne* de Reynald Abad, Paris-Sorbonne

→ *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996* Béatrice Cabedoce, 1996

II/ Sur le jardin Hérold

→ Le site de la ville de Paris (<http://equipement.paris.fr/jardin-herold-15993>)

→ Le site de l'association « Espaces » : (<http://www.association-espaces.org>)

→ Le site de l'association La Débrouille Compagnie : (<http://www.debrouille.com>)

→ Le site de Philippe Madec, urbaniste et maître d'oeuvre du jardin : (<http://www.atelierphilippemadec.fr/urbanisme/les-projets-urbains/reconversion-de-lancien-hopital-herold.html>)

III/ Politique et philosophie du jardin-potager urbain

→ le site de la ville de Paris (<http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/nature-et-espaces-verts/les-jardins-partages-203>)

→ le PLU de la ville de Paris (http://pluenligne.paris.fr/plu/sites-plu/site_statique_36/index_plu.html)

→ Le texte de la loi Voynet sur Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000760911&categorieLien=id>)

→ *Les Hétérotopies*, Michel FOUCAULT, France-Culture, 7 décembre 1966 ([Lien](#))

→ « Pour le projet rural - en finir avec le romantisme vert » dans les *Cahiers de l'Institut d'aménagement du territoire d'Île de France*, Philippe Madec, avril 2013 ([Lien](#))